

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°3.

#### A RETENIR :

##### Colza :

**Charançon de la tige du colza :** capture en hausse confirmant l'arrivée du charançon de la tige du colza. Intervenir dès que possible.

**Méligèthe :** présence dans 69% des parcelles du réseau. Intensifier la surveillance.

#### COLZA

Evolution rapide des stades, la majorité des parcelles est entre D1 et D2. Les colzas sont maintenant au stade « sensible » pour le charançon et les méligèthes.

#### CHARANCON DE LA TIGE

Les températures douces de la fin de semaine dernière ont permis la poursuite du vol. Vous pouvez consulter le modèle proPlant de Terres Inovia pour visualiser l'activité attendu des charançons. ( <http://www.terresinovia.fr/outils/detail/outils/4/> ).



**Rappel du stade de sensibilité :** A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige. Le stade E (boutons séparés) marque la fin du risque principal.

**Rappel du seuil d'intervention :** le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

**Au vu des conditions météorologiques annoncées, prévoir d'intervenir dès que possible.**

Si un traitement s'avère nécessaire, les interventions pourront être réalisées avec un produit à base de cyperméthrine.



**Exemple de produits :** CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

**Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine sont limitées à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.**

**MELIGHETES :**

Présence signalée dans 69% des parcelles du réseau avec de 0.1 à 3 insectes par plantes. La majorité des parcelles est maintenant au stade sensible (D1 à F1).

Surveillez vos cuvettes jaunes afin de repérer l'arrivée des méligèthes dans vos parcelles. Rappel, les captures en cuvettes jaunes ne sont qu'un indicateur de présence et non de risque de nuisibilité, seuls les comptages sur plantes permettent d'apprécier le risque sur vos parcelles (voir le BSV de cette semaine)

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1) 	Stade boutons séparés (E) 
<b>Colza vigoureux</b> (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
<b>Colza stressés ou peu développés</b> (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

Pour l'instant, les seuils de traitement ne sont pas atteints et la météo annoncée devrait limiter l'activité de ce ravageur mais, du même coup retarder la floraison des colzas prolongeant ainsi la durée d'exposition. Il convient donc d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de ce ravageur notamment sur les parcelles affaiblies par les excès d'eau et/ou des dégâts de larves de grosses altises et/ou de charançon du bourgeon terminal. Dès que les conditions seront plus clémentes, il sera nécessaire de faire des comptages rigoureux dans vos parcelles.

## CEREALES

Les céréales redémarrent lentement après avoir souffert des excès d'eau et des dernières gelées. Pour l'instant, aucune intervention n'est à envisager.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"*